

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-six, puis trente-sept à partir de vingt heures cinquante-six minutes, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 17 mars précédent.

**Étaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mme KAIS, M. REDON, Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA, Mme KERNISSI à partir de vingt heures cinquante-six minutes, M. GUY, Mme TAN, MM. LEROY J.P, BOURCIER, Mme YAZIDI, M. GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, MM. MATRAT, LEROY H, Mme SAID ABDALLAH, M. LE FLOCH, Mmes PROSPERI, DOUMBIA, M. CHALLAL, Mme ROCH, M. BOUTIN, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme GAUTIER représentée par M. KONIECZNY,  
Mme MHEBIK représentée par Mme PONTHER,  
M. ELMALEH représenté par Mme ESPINASSE,  
Mme CROS représentée par M. SAIDANI,  
Mme AIT MOUFFOK représentée par Mme LE GLOANNEC,  
Mme COHEN représentée par Mme BASTIDE,  
M. TURKMEN représenté par M. LE DANOIS,

**Absent non représenté**

M. TAVARES

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 44 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM230317 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCÈDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 44 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017**

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

**CM230317 – 2 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Compte tenu de l'assentiment de l'assemblée pour procéder à une désignation à main levée,

**PROCÈDE** à la désignation d'un membre titulaire appelé à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

M. BOUTIN Rodolphe est proposé comme membre titulaire

**DESIGNE** comme membre titulaire de la Commission de Délégation de Service public :

- M. BOUTIN Rodolphe

**Les élus membres titulaires :**

- M. TILLIET Claude
- Mme AZZOUZ Samia
- Mme AIT MOUFFOK Vanessa
- M. SAIDANI Farid
- M. BOUTIN Rodolphe

**Les élus membres suppléants :**

- Mme MHEBIK Hinda
- M. LE FLOCH Guillaume
- M. KASSAMALY Ramej
- Mme TOULLEC Catherine
- Mme DOUMBIA Batama

**INDIQUE** que Monsieur CHEVREAU Hervé, Maire d'Épinay-sur-Seine, ou son représentant siégera à la commission comme Président,

**INDIQUE** que le comptable de la collectivité et le représentant de la concurrence siégeront à la commission comme membres de droit avec voix consultative.

### **CM230317 - 3 - ADHÉSION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE A DIVERS ORGANISMES**

**DECIDE** le renouvellement de l'adhésion aux syndicats suivants :

<b>Nom de l'association/syndicat</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant 2016</b>
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	Technique	20.737,78 €
S.I.F.U.R.E.P. (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)	Population	2.795,00 €
Total		23.532,78 €

**DIT** que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

### **CM230317 – 4 - RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES - ANNÉE 2017**

**FIXE** les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ainsi qu'il suit :

- Concession décennale 79,50 €
- Concession trentenaire 315,00 €
- Concession cinquantenaire 1.177,00 € (uniquement pour les renouvellements)
- Case de Columbarium 294,00 €
- Demi-case de Columbarium 147,00 €
- Caverne 10 ans 489,00 € (uniquement pour les renouvellements)
- Mémorial 10 ans 235,00 €
  
- Caveau provisoire :
  - de 48 h à 15 jours : 21,10 €
  - de 16 à 30 jours : 61,30 €
  - de 31 à 60 jours : 253,00 €
  
  - de 61 à 183 jours : 608,00 €
  - Vacation de Police : 20,00 €

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 5 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DU LINGE POUR LE PERSONNEL DE LA CUISINE CENTRALE ET LE PERSONNEL DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**APPROUVE** la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de location et d'entretien du linge pour le personnel de la Cuisine Centrale et le personnel du Centre Technique Municipal,

**APPROUVE** la désignation de la ville d'Epinay-sur-Seine en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution,

**AUTORISE** le Maire à signer le marché issu du groupement de commandes,

**DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DU CANYON**

**CM230317 - 6 - APPROBATION DE LA SESSION 2016 DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE B**

**APPROUVE** la charte du dispositif modifié (création d'une liste d'attente),

**APPROUVE** la liste des 20 bénéficiaires de la session de la bourse au permis de conduire B pour 2017 :

AKRA Kenza	KALI Lilia
ALI Hagar	LAVABRE Romain
BAYONNE CASTADOR Isis	NOVELS Katlyn
BELFOUEL Nadir	PETER Anthony
BENABDELKADER Amel-Sarah	SAIB Lidia
BLAMEBLE Marilyn	SAID ABDALLAH SAID ALI Lysna
CHARRIER Eléna	RAVELOARISON Tiana Sandrine
EL HASSAOUI Mohamed	SELIMAN Zina
GANDEGA Mohamed	TAVARES Andréa
ISAVNINA Marina	ZULUAGA PINEDA Daniela

**APPROUVE** la liste des 9 candidats de la session de la bourse au permis de conduire B pour 2017 placés en liste d'attente dans l'ordre de priorité ci-dessous :

01	DRAME Aïssatou
02	POFAGI Gilles
03	BOUDESS Mohamed Amine
04	FOFANA Sita
05	KOROGLU Ilknur
06	BOCHER Marine
07	ENGEZ David
08	DAROSA Charlène
09	DRIDI Farah

**APPROUVE** la liste des auto-écoles partenaires du dispositif pour 2017 :

- C.E.R. Epinay,
- Auto-école Happy.

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats avec les bénéficiaires de la bourse et les conventions avec les auto-écoles,

**DIT que** les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 7 - PARTICIPATION DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE – ANNÉE 2016/2017**

**DIT** que les modalités de calcul permettant de fixer le coût moyen annuel de fonctionnement par élève des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré, sont appliquées aux écoles privées sous contrat,

**FIXE** pour l'année scolaire 2016/2017 le tarif équivalent au coût moyen par élève est fixé à 668,00 € par élève scolarisé uniquement en élémentaire, soit un montant total de 86.172,00 € pour 129 élèves déclarés en février 2017,

**DIT** que la participation couvrira les frais de scolarité des élèves dont le responsable légal est domicilié à Epinay-sur-Seine,

**DECIDE** que la subvention sera établie sous forme de mémoire dès lors que l'établissement privé aura transmis une liste à jour des inscrits en élémentaire, validée par l'Inspection de l'Education Nationale,

**PRECISE** que le versement de cette participation interviendra après la tenue du 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration et sur présentation du budget prévisionnel de l'association,

**DIT** que la dépense sera constatée au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 8 - ASSOCIATION « LES AMIS DE NOTRE-DAME DES MISSIONS »  
REPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE  
ET LES TRAVAUX INHÉRENTS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

**DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 3.343,80 € T.T.C. à l'association « Les Amis de Notre-Dame des Missions » afin de financer le remplacement de l'ensemble des dispositifs d'éclairage et les travaux inhérents de l'église Notre Dame des Missions, dans le cadre des actions de la Commune pour la préservation du patrimoine,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 9 - CONVENTION D'INTERVENTION DE LA 34<sup>ème</sup> ÉDITION DU  
FESTIVAL DE L'ASSOCIATION BANLIEUES BLEUES CONCERT ET ACTIONS  
MUSICALES - 2017**

**APPROUVE** la convention d'intervention « *Festival Banlieues bleues* » pour l'année 2017, l'avenant n°1 et l'avenant n° 2,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'avenant n°1 et l'avenant n° 2,

**AUTORISE** la dépense correspondante, à hauteur de 13.715,00 € T.T.C. (treize mille sept cent quinze euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 10 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC  
L'ASSOCIATION "PROMESS" - AVRIL-DÉCEMBRE 2017**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**FIXE** le montant de la redevance versée par PROMESS pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € T.T.C. par trimestre.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION SAINT-MÉDARD POUR L'ORGUE ET SON RAYONNEMENT (A.S.M.O.R.) - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement (A.S.M.O.R.) pour l'année 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement une subvention de 1.556,00 € (mille cinq cent cinquante-six euros) pour l'année 2017,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 12 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC « L'ASSOCIATION DES JUMELAGES D'ÉPINAY – A.J.E. » - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la ville d'Epinay-sur-Seine et « l'Association des jumelages d'Epinay » (A.J.E.) fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'A.J.E. une subvention de 4.000,00 € (quatre mille euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « ARCANA » ANNÉE 2017**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « ARCANA » pour l'année 2017, fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'association « *ARCANA* » une subvention de fonctionnement de 30.000,00 € (trente mille euros) et une subvention exceptionnelle de 500,00 € (cinq cent euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 – 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la ville d'Épinay-sur-Seine et l'association Orchestre d'Harmonie d'Épinay-sur-Seine, fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune pour l'année 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'association Orchestre d'Harmonie d'Épinay-sur-Seine une subvention de 19 000 € (dix-neuf mille euros) pour l'année 2017,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 15 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR 2 POUR UN VOYAGE SCOLAIRE A OBERURSEL**

**DECIDE** de verser à l'école élémentaire Pasteur 2 une subvention exceptionnelle de 1.200,00 € (mille deux cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 – 16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION « A.S.C.R.A » ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association « ASCRA » fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2017,

**FIXE** le montant de la subvention pour 2017 à 5.000,00 € (cinq mille euros),

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 – 17 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « A CHAT MALIN » - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention à l'association « A CHAT MALIN » pour l'année 2017 comme suit :

« ASSOCIATION A CHAT MALIN » 800,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 – 18 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention à l'association « ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » pour l'année 2017 comme suit :

« ASSOCIATION ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » 450,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 – 19 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LA PRÉVENTION ROUTIÈRE » - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention à l'association « LA PRÉVENTION ROUTIÈRE » pour l'année 2017 comme suit :

« LA PRÉVENTION ROUTIÈRE » 500,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 – 20 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE » - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention à l'association « POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE » pour l'année 2017 comme suit :

« POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE » 800,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 Mme BLIN

**CM230317 – 21 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « VIE LIBRE » - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention à l'association « VIE LIBRE » pour l'année 2017 comme suit :

« ASSOCIATION VIE LIBRE » 600,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 22 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2017**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive des Employés Communaux pour l'année 2017 dont le montant s'élève à 1.500,00 € (mille cinq cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 23 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION TWIRLING CLUB D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2017**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Twirling Club d'Épinay-sur-Seine pour l'année 2017 dont le montant s'élève à 600,00 € (six cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 24 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION ACADEMIE DE FOOTBALL D'ÉPINAY-SUR-SEINE ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2017**

**APPROUVE** la convention avec l'association Académie de Football d'Épinay-sur-Seine,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 90.010,00 € (Quatre-vingt dix mille dix euros),

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 25 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR DE SEINE-SAINT-DENIS**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Association Cultures du Cœur de Seine-Saint-Denis, 61, rue Victor Hugo 93500 PANTIN, permettant au public des centres socioculturels, de bénéficier d'invitations gratuites à des spectacles et loisirs. Le coût de l'adhésion pour les centres socioculturels pour l'année 2017, est de 150,00 € (cent cinquante euros),

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 26 - OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE LA CRÈCHE DU CENTRE ET DU MULTIACCUEIL DU CENTRE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

**APPROUVE** l'Avant-Projet Détaillé de l'opération de réhabilitation de la crèche et du multiaccueil du Centre,

**APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux en phase A.P.D. fixé à 1.872.668,70 € H.T,

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de construire,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 27 - APPROBATION DE CONVENTIONS QUADRIPARTITES D'AIDE AU REDRESSEMENT DES COPROPRIÉTÉS QUÉTIGNY**

**APPROUVE** les 3 conventions d'aide au redressement des copropriétés Quétigny à Epinay-sur-Seine, à signer avec la Région Ile-de-France, Plaine Commune et les copropriétés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 3 conventions et tout document y afférent.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM230317 - 28 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions prises mi-janvier et début mars 2017, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure trente minutes.

Le **27 MARS 2017**

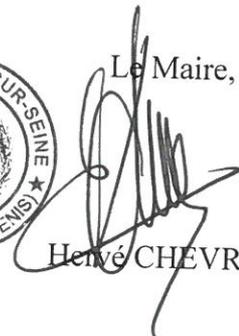
La Secrétaire,



Isabelle TAN



Le Maire,



Hervé CHEVREAU